



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 30 MAI 2023

Délibération n°2023/018/05/30

**OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS  
POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**

**Nombre de membres :**

- En exercice :	14
- Présents :	12
- Votants :	13

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraisses, légalement convoqué par le Maire le 23 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

**Etaient présents** : Alain ASSIÉ, Marie-Odile RIBOUD, Éric FREALLE, William VERGNES, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Florian GUIBBAUD, Guillaume DOUZIECH, Vincent PAKULA, Christian MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Alain PRADES.

**Etait représenté** : Florent PREYNAT, par Marie-Odile RIBOUD.

**Etaient absents** : Florent PREYNAT, Eunice MASSOUTIÉ.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marie-Odile RIBOUD est nommée secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour :	13
- Contre :	0
- Abstention :	0

**EXPOSÉ :**

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ;

**Le Conseil Municipal ;**

**VU** le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

**CONSIDERANT** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- détachement de courte durée (6 mois) ;
- disponibilité de courte durée (6 mois) ;
- détachement pour stage ou pour une période de scolarité préalable à la titularisation ;
- congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire** et après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en sous-préfecture.

#### **Signatures :**

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 30 mai 2023  
Transmis en préfecture le 01 juin 2023  
Publié sur le site le 01 juin 2023